

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

EMPLOI - 1 OFFRE



Municipalité de La Neuveville

Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour l'école à journée continue Signol'air un ou une:

EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE
ENTRE 50 % ET 80 %

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: 1^{er} août 2026 ou à convenir

Votre mission:

- Vous serez amené/e à encadrer de manière autonome, ou en collaboration avec vos collègues, un groupe d'enfants scolarisés entre la 1^e et la 8^e année essentiellement
- Vous travaillerez au développement et au déploiement d'un projet éducatif complet nécessaire pour l'accompagnement d'enfants nécessitant un encadrement particulier
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités variées tant en intérieur qu'en extérieur et correspondant au développement de chaque enfant
- Vous partagerez les repas avec les enfants en les accompagnant dans leur relation avec la nourriture
- Vous serez une personne ressource pour les familles, notamment en leur donnant des retours quotidiens ou en les rencontrant lors de séances ponctuelles
- Vous participerez ponctuellement à des événements liés à notre structure
- Vous travaillerez dans un esprit d'équipe, d'ouverture et de forte collaboration

Votre profil:

- Formation d'éducatrice de l'enfance ES exigée ou titre jugée équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Intérêt profond pour l'enfant et son développement
- Capacité à développer des activités de manière réfléchie et structurée
- Aisance relationnelle tant avec les enfants que les adultes
- Personne sociable et appréciant le travail en équipe
- Personne créative, qui aime les activités en plein air, qui a le sens de l'organisation, qui sait faire preuve de patience et d'empathie

Nous offrons: Une activité intéressante et variée au sein d'une structure dynamique et d'une équipe engagée.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal.

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Laure Lehnher, directrice de l'école à journée continue, par courriel à direction@signol-air.com ou par téléphone au 032/751.24.85.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention «Educateur/trice de l'enfance EJC», au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520

La Neuveville, jusqu'au 10 mars 2026, qui le traitera en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, février 2026

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Najjar Zakaria, Beauregard 24, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: Najjar Zakaria, Beauregard 24, 2520 La Neuveville

Emplacement: Parcelle 266, Grand Rue 1, 2520 La Neuveville

Zone: Plan de quartier «Vieille Ville»

Objet protégé: Digne de protection

Périmètre de protection archéologique N° 255

Objet C

Zone protégée: Plan d'alignement secteur Ouest

Site archéologique classé

Ensemble bâti A «La Neuveville, le Centre médiéval»

Constructions et dimensions: Selon plans déposés
Projet: Transformation d'un local commercial en barber shop

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 20 février 2026 au 20 mars 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 février 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants: Anne Vuilleumier, chemin de Maupras 3, 2520 La Neuveville

Steve Gerschwiler, chemin de Maupras 3, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: Anne Vuilleumier, chemin de Maupras 3, 2520 La Neuveville

Emplacement: Parcelle 3331, chemin de Maupras 3, 2520 La Neuveville

Zone: Zone d'habitation H2

Zone protégée: Plan d'alignement secteur Est

Inventaire fédéral des paysages

Constructions et dimensions: Selon plans déposés

Projet: Pose d'une pompe à chaleur air/eau extérieure, rafraichissement des façades et pose d'un couvert de terrasse

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille

officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 20 février 2026 au 20 mars 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 février 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants: Christiane Perret-Vuilleumier, chemin des Côtes Bugnot 15, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: N. Marti SA, rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Emplacement: Parcelle 1544, chemin de Côtes Bugnot 15, 2520 La Neuveville

Zone: Zone d'habitation 2 étages

Zone protégée: Plan d'alignement secteur Est

Dérogation: Art. 44 du Règlement de construction communal

Constructions et dimensions: Selon plans déposés

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 20 février 2026 au 20 mars 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 février 2026

Municipalité de La Neuveville

Votation fédérale du 8 mars 2026

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit:

Président: M. Florian Miche

Vice-présidente: M^{me} Francine Monney

Membres

Mmes.	MM.
Macchia Franca	Maesano Diego
Maillat Aline	Martinez Alexandre
Marques Mesquita Emilie	Masini Yannick
Matthey Nathalie	Masson Adam
Mendes Marques Sara	Mosimann Samuel
Moeschler Sylvie	Müller Nash

Commune Municipale de La Neuveville

Publication

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 8 mars 2026 pour se prononcer sur les objets suivants:

Votation fédérale

1. Vous pouvez répondre par «oui» ou par «non» tant à la question A qu'à la question B.

A. Acceptez-vous l'initiative populaire «Oui à une monnaie suisse libre et

indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté)»?

B. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 17 septembre 2025 sur la monnaie suisse et l'approvisionnement en numéraire?

Question subsidiaire si les deux projets sont acceptés:

C. Si le peuple et le canton acceptent à la fois l'initiative populaire et le contre-projet: est-ce l'initiative populaire ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur?

2. Acceptez-vous l'initiative populaire «200 francs, ça suffit! (initiative SSR)»?

3. Acceptez-vous l'initiative populaire «Pour une politique énergétique et climatique équitable: investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat)»?

4. Acceptez-vous la loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle?

Le scrutin sera ouvert:

dimanche 8 mars 2026 de 10 h. à 12 h. dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 8 mars 2026 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

Rappel:

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place

du Marché 3. Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard. Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Municipalité de La Neuveville

Avec les déchets, on s'organise

Récolte des déchets spéciaux

Médicaments, peintures, cosmétiques, produits de nettoyage, la liste des déchets spéciaux est longue. S'ils ne sont pas éliminés de manière appropriée, les déchets spéciaux peuvent causer des dommages considérables à l'environnement et sont également dangereux pour les humains. Ces déchets ne sont pas repris à la déchetterie communale.

Afin d'en assurer l'élimination adéquate, la Municipalité de La Neuveville organise deux matinées de ramassage sur le parking de la Déchetterie.

Les déchets spéciaux pourront être remis à l'entreprise spécialisée contre paiement

samedi 30 mai et samedi 19 septembre 2026

CHF 5.- par kilo (CHF 40.- par kilo pour le mercure)

Sont admis:

laques, cosmétiques, produits de nettoyage, détachants, nettoyeurs WC, produits phytosanitaires, pesticides, produits de protection du bois, engrais, herbicides, produits chimiques,

poisons, eau de Javel, diluants, mercure, thermomètres au mercure, solvants, nettoyeurs pour pinceaux, diluants, alcool à brûler, antigel, antiroûille, peintures, vernis, lessives, colles, déchets chimiques inconnus

Ce à quoi vous devez faire attention lors du tri, de la collecte et du retour:

- Les déchets spéciaux ne doivent en aucun cas être éliminés dans les ordures ménagères, dans les eaux usées (ni WC ni évier) ou dans la nature.
- Veuillez conserver les déchets spéciaux en lieu sûr et hors de portée des enfants en attendant de les éliminer de manière appropriée. Le conteneur de stockage doit être identifié comme tel.
- Dans la mesure du possible, évitez d'utiliser des produits chimiques, ou faites-le dans tous les cas avec modération.

Le Département de la Gestion du Territoire

Municipalité de La Neuveville

Communication du 27 février 2026

LE MAIRE A L'ÉCOUTE DE LA POPULATION

M. Luca Longo tiendra sa permanence le jeudi 5 mars 2026 de 9 h à 11 h 30 pour des entretiens informels. Son bureau se trouve au 2^e étage du bâtiment de la Mairie, place du Marché 3. Ces entretiens courts seront sans rendez-vous pour discuter des thèmes qui tiennent à cœur à la population neuveilloise.

Le Maire



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:

LUNDI AU JEUDI DE 8 H À 11 H 30 ET DE 13 H 30 À 16 H
VENDREDI DE 8 H À 11 H 30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8 h - 12 h	14 h - 18 h
Mardi	10 h - 11 h 30	Fermé
Mercredi	10 h - 11 h 30	Fermé
Jeudi	8 h - 11 h 30	14 h - 16 h
Vendredi	10 h - 11 h 30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
VE	03.04.26		Vendredi Saint
LU	06.04.26		Pâques
JE-VE	14.05.26	15.05.26	Ascension
Lundi	25.05.26		Lundi de Pentecôte
	20.07.26	31.07.26	Fermeture estivale
	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts

Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1^{er} trimestre 2026

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal

«Le Battoir», entre 11 h et 12 h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13 h 30 et 14 h 30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14 h 45 et 15 h 45

28 février, 14 mars, 28 mars

L'administration communale

Avis de construction

Requérant: M. Bruno Flückiger, Cherel 31, 2517 Diesse.

Emplacement: parcelle N° 2146, au lieu-dit: «Cherel 31», Diesse, commune de Plateau de Diesse.

Projet: démolition, déplacement et reconstruction d'une remise

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 mars 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Cour-telary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 février 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Besoin d'information sur le parc éolien du Mont Sujet?

Une seule adresse: <https://www.energiemont-sujet.ch/>



Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Conférence «Prévention et Sécurité pour les Aînés»

Tous les aînés de la commune sont invités à la conférence «Prévention et Sécurité pour les Aînés» présentée par la police cantonale et au repas qui suivra, le:

Mercredi 18 mars 2026 à 15 heures
Au Battoir de Diesse

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au vendredi 14 mars 2026 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire:

- Par téléphone: 032/ 315 70 70

- Par email: info@leplateaudediesse.ch

- Au guichet de la commune

- Par courrier: La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au n° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de février.

La commission des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Incinération des déchets privés

Nous avons reçu plusieurs plaintes concernant l'incinération de déchets plastiques dans les cheminées, voire les poêles de ménages privés.

Nous tenons à rappeler à la population, que ces déchets doivent être déposés impérativement dans les moloks afin qu'ils soient éliminés par des entreprises spécialisées dans le respect de l'environnement.

Il est strictement interdit de brûler ces déchets. Les contrevenants peuvent être dénoncés et amendés.

Déchetteries vertes - Déchets non compostables

Pour rappel, les déchetteries vertes peuvent recevoir, pour les détenteurs des vignettes vertes, uniquement les déchets suivants:

branches, déchets de jardin, gazon, épluchures.

Nous vous remercions de vous conformer à ces prescriptions.

L'administration communale

Ramassage des déchets verts de jardin en 2026

Les factures 2026 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

Les personnes ne souhaitant plus bénéficier de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch jusqu'au vendredi 20 mars 2026 et renvoyer la vignette verte à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander le macaron par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch. Ils le recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2026.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour «jouer le jeu». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette est valable pour une propriété. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

Votations fédérales

Dimanche 8 mars 2026

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche 8 mars au bureau de vote de 10h à 12h.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au dimanche 9h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!
2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M^{me} Catherine Favre Alves

Administration: M^{me} Eva Racine

Bureau de vote

Dimanche 8 mars 2026 de 9h45 à 12h

Membres: M. Matthias Marti
M^{me} Liane Messerli Jucker

Suppléant: M. Guillaume Mathez

Bureau de dépouillement

Dimanche 8 mars 2026 à 9h30

Membres: M^{me} Céline Lecomte
M^{me} Fanny Lecomte
M^{me} Claudia Bärtschi
M. Roland Franssen
M. Claude-Alain Hänni
M. Giulio Caccioppoli
M^{me} Camille Miazza

Suppléants: M. Joseph Mathez
M^{me} Nicole Messerli

L'administration communale

Commune Mixte de Plateau de Diesse

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale du mardi 31 mars 2026 à 19h30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'immeuble route de Diesse 2, à Lamboing (ancienne école de Lamboing)

- a) Présentation du dossier
- b) Approbation du transfert de l'immeuble route de Diesse 2, à Lamboing, du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 1.00 au 31.12.2024

2. Approbation du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'immeuble route de Nods 2, à Diesse (ancienne école de Diesse)

- a) Présentation du dossier
- b) Approbation du transfert de l'immeuble route de Nods 2, à Diesse, du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 170'258.00 au 31.12.2024

3. Modifications de l'art. 7 du Règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1^{er} juillet 2014 (entrée en vigueur au 01.07.2026)

- a) Présentation des modifications
- b) Approbation des modifications de l'art. 7 du règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1^{er} juillet 2014 (entrée en vigueur au 01.07.2026)

4. Informations sur la situation actuelle de nos relations avec la communauté scolaire

- a) Présentation de la situation

5. Acceptation d'un crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'063'562.85 pour le paiement, par la communauté scolaire du Plateau de Diesse, des loyers dus à la commune mixte de Plateau de Diesse

- a) Présentation du dossier
- b) Approbation du crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'063'562.85 pour le paiement, par la communauté scolaire du Plateau de Diesse, des loyers dus à la commune mixte de Plateau de Diesse

6. Assermentations

- a) Promesses solennelles de deux membres de la Commission des aînés, M^{mes} Christine Wüthrich et Nathalie Simon-Vermot
- b) Promesse solennelle d'un membre de la Commission de l'animation, M^{me} Magali Clerc
- c) Promesse solennelle d'un membre de la Commission de l'urbanisme, M. Jean-François Racine
- d) Promesse solennelle d'un membre de la Commission des pâturages, M. Dominique Sunier
- e) Promesse solennelle de l'organe de vérification des comptes communaux de la commune mixte de Plateau de Diesse, G-Fid Consulting SA de Bienne

7. Informations du Conseil communal

8. Divers et imprévus

Informations:

Sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 27 février au 31 mars 2026:

- Les modifications au règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1^{er} juillet 2014.

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal pendant le même laps de temps et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:

Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé.

Prêles, le 27 février 2026

**Nods**Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch**Horaire de la déchetterie**

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Stationnement du Bibliobus

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le **samedi 28 février** de 9h 15 à 10h 45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Ramassage du papier

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

6 et 7 mars 2026

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 8h

Rappel important : Le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus, en aucun cas, il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles. Commune mixte de Nods

Election libre le 8 mars 2026 pour 1 poste de conseiller(ère) communal(e) pour la fin de la législature 2026-2029

Suite à l'élection libre du 30 novembre 2025, un siège se trouve encore vacant et doit être repourvu par une élection libre aux urnes.

Cette élection libre se tiendra le **dimanche 8 mars 2026**, en même temps que les votations fédérales et cantonales.

Selon le règlement concernant les élections aux urnes, lorsqu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

Sont éligibles au Conseil communal les personnes jouissant du droit de vote dans la commune.

Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Administration communale

Votations/Elections du 29.03.2026

Composition des bureaux**Bureau de vote et de dépouillement**

Présidence: Perrinjaquet Natacha

Membres: Evard Chantal

Sunier Corinne

Todt Marc

Sunier Viviane

Membre suppléant: ---

Administration: Chauvy Marc

Fuentes Céline

Gianella Séverine

Conseil Communal



DONNER LE SANG SAUVER DES VIES

transfusion.ch

Editeur: Aprint Holding SA | Rue de la Clef 7 | 2610 St-Imier

PAROISSES**PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUEVILLE****Dimanche 1^{er} mars**

9h45, Blanche Eglise, dimanche de l'Eglise, culte animé par une équipe de bénévoles. Thème : dire merci ! Accueil café et taillaule ; ateliers d'écriture, de dessin, de fleurs. Poser des mots de gratitude, merci en couleur, un signe de reconnaissance. Un temps vivant, chaleureux, ouvert à tous, pour prendre le temps de remercier, avec les mains, le cœur et la voix.

Chants de l'assemblée : 42-09, 31-22, 14-03 + Alléluia accompagné par le groupe de louange.

Mercredi 4 mars

10h, salle Schwander, groupe de prière
13h30, maison de paroisse, KT cycle 1 « le pain »
14h30, maison de paroisse, chant

Dimanche 8 mars

17h, Blanche-Eglise, Culte Clin Dieu avec la pasteur Marianne Chappuis.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteur, 078 768 01 66

Marie-Laure Krafft Golay, pasteur, 032 315 11 53

Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28

Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58

Julien Neukomm, 078 632 92 49

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35

info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE**Sonntag, 1. März**

10.30 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Klavier).

Piketdienst

27. Februar bis 31. März: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUEVILLE**Messes dominicales**

Dimanche 1^{er} mars 2026, 10.00,
Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES**Dimanche 1^{er} mars**

Culte, 10h00, Diesse, thème: Adam et Eve, qu'ont-ils à nous raconter pour nos vies? Service de voiture (voir ci-dessous)

Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 6 mars de 14h à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Pour un service de voiture, contactez le 079.347.57.88, rencontre suivante: vendredi 20 mars

Veil à la foi

Samedi 7 mars, 17h00-18h30, église Diesse, pour les enfants de 3 à 6 ans, rencontre festive pour bien terminer

Culte Clin Dieu

Culte intergénérationnel, dimanche 8 mars, 17h00, Blanche Eglise, La Neuveville

Soupe de Carême

Samedi 14 mars dès 11h30, Place de la Liberté La Neuveville

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS**Pas d'informations**

www.parefnods.ch

EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles**SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUEVILLE - PLATEAU DE DIESSE**

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda**MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUEVILLE**

Fermeture saisonnière.
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur réservation.
Renseignements: 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

PLATEAU VIVANT

Retrouvez les événements et activités du Plateau, régulièrement mis à jour sur www.plateau-vivant.ch

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Vendredi 27.02.2026 20h Bruno Coppens
Vendredi 06.03.2026 20h Nathalie Devantay
Vendredi 13.03.2026 20h RAW
Ve 20 à Di 22.03.2026 Boogie-Woogies Festival